

# PRÉ-QUALIFICATION DES ENTREPRISES DE PRODUCTION DE SEMENCES ET DES RIZERIES AU NIGER

## I. INTRODUCTION

Le Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice) est une association d'États membres africains et membre de l'Organisation du système du CGIAR. Sa mission est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire par des interventions en partenariat avec les acteurs concernés, notamment les petites et moyennes entreprises (PME) ou des rizeries, à travers le projet RRVCDP-Niger (Programme Régional de Développement des Chaines de Valeurs du Riz du Niger) entre autres. AfricaRice travaille avec des partenaires du secteur privé pour diffuser des technologies et des innovations rizicoles améliorées telles que des semences de qualité de variétés améliorées au profit des petits exploitants et des entrepreneurs. A cet égard, à travers le projet RRVCDP, AfricaRice souhaiterait pré-qualifier les PME semencières qui seront prêtes à travailler avec AfricaRice pour produire des semences de base et des semences certifiées dans leurs installations avec le soutien technique d'AmericaRice.

## II. OBJET

L'objectif de cette pré-qualification est de sélectionner les petites et moyennes entreprises semencières (PME) et les rizeries **présentes au NIGER** et intéressés par le développement du secteur rizicole - et qui ont une expérience adéquate dans la production de semences de riz de qualité et/ou une rizerie et qui souhaitent travailler avec AfricaRice pour produire des semences de base ou certifiées de riz dans leurs installations avec le soutien technique d'AmericaRice. L'objectif de ce partenariat est de créer et de promouvoir la demande de semences de riz de qualité et la promotion de nouvelles variétés de riz améliorées dans les communautés agricoles de manière durable - grâce à laquelle les PME semencières et les rizeries sont activement engagées dans la production et la commercialisation de semences de riz de qualité et la promotion de nouvelles variétés dans la région et au-delà.

## III. CRITÈRES DE SÉLECTION

Il est demandé aux PME intéressées de :

1. Fournir un formulaire de réponse du fournisseur dûment rempli (annexe 1), daté, signé et portant le sceau de l'entreprise ;
2. Fournir un certificat d'enregistrement/registre de commerce dans un domaine similaire aux activités des exigences ;
3. Les PME intéressées doivent être basées au NIGER

4. Montrer la preuve : des photos des installations de production, de transformation et de stockage des semences qui seront produites ;
5. Démontrer que vous travaillez avec les communautés agricoles dans la commercialisation de semences de qualité pour le bénéfice des petits exploitants et des entrepreneurs ;
6. Démontrer les voies de distribution et/ou de vente des semences certifiées à produire pour permettre à AfricaRice de suivre la propagation et l'adoption des variétés améliorées auprès des petits exploitants et des agriculteurs commerciaux ;
7. Démontrer la volonté de travailler activement avec AfricaRice de la production à la commercialisation des semences de qualité afin que non seulement un appui technique soit fourni à AfricaRice mais aussi que des informations et des données soient disponibles pour AfricaRice sur le mouvement des semences à l'intérieur et entre les pays, et la superficie emblavée par les variétés améliorées.
8. Démontrer la volonté et la capacité de s'engager activement dans le remplacement des variétés en remplaçant stratégiquement les variétés anciennes/existantes qui ont plus de 10 ans par de nouvelles variétés de riz et/ou de variétés élites de riz.

#### **IV. SOUMISSION DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

Les entreprises éligibles répondant aux critères de qualification énumérés ci-dessus sont priées d'envoyer leur manifestation d'intérêt par courriel à [A.Quotation@cgiar.org](mailto:A.Quotation@cgiar.org) au plus tard le mardi 09 mars 2021 à 16h00, heure locale de Niamey, en indiquant clairement l'objet du courrier électronique.

La manifestation d'intérêt peut être soumise par courriel à [A.Quotation@cgiar.org](mailto:A.Quotation@cgiar.org) en indiquant en objet :

#### **REPONSE - PRÉ-QUALIFICATION DES ENTREPRISES DE PRODUCTION DE SEMENCES ET DES RIZERIES AU NIGER 02/2021**

#### **V. DEMANDE DE CLARIFICATION**

Les fournisseurs potentiels peuvent demander des éclaircissements sur tout article de la préqualification au plus tard cinq (05) jours avant la date de soumission. Toute demande d'éclaircissement doit être envoyée par écrit par courrier ou par voie électronique à [A.Quotation@cgiar.org](mailto:A.Quotation@cgiar.org). AfricaRice répondra par écrit, transmis par voie électronique et transmettra des copies de la réponse (y compris une explication de la requête mais sans identifier la source de la demande) à tous les fournisseurs potentiels qui ont confirmé leur intention de soumettre une manifestation d'intérêt.

Kolade OLATIFEDE

**Directeur des finances**

**ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE RÉPONSE DU FOURNISSEUR**

**PRÉ-QUALIFICATION DES ENTREPRISES DE PRODUCTION**

**DE SEMENCES ET DES RIZERIES AU NIGER**

À : [A.Quotation@cgiar.org](mailto:A.Quotation@cgiar.org)

Date de clôture : mardi 09 mars 2021 à 16h00, heure locale de Niamey

À remplir par le fournisseur

INFORMATION SUR L'ENTREPRISE	
Raison sociale de l'entreprise	
Contacte de l'entreprise	
Adresse	
Ville	
Pays	
Numéro de téléphone	
Adresse électronique	
Nombre d'années d'expérience	
Documents d'enregistrement de la société (veuillez joindre une copie)	
Autre (préciser)	

Signature ----- Date -----

Nom & Titre -----